

PRÉVENTION DES RISQUES



Une offre complète
de formations

2019



La prévention des risques professionnels fait partie de l'ADN Aftral depuis notre création !

Quoi de commun en effet entre toutes nos formations ? Il s'agit de conduire en sécurité des véhicules et des engins, de piloter des flux et des équipes avec efficacité en limitant les risques pour les marchandises et les individus.

Forts de ce constat, nous avons développé depuis 1957 une offre large de formations et de prestations permettant aux entreprises de faire face à leurs obligations légales et de réduire les taux d'accidents de travail et de maladies professionnelles (plus de 50 millions de journées de travail perdues en 2016).

En effet, la conduite d'une démarche de prévention au sein de l'entreprise apporte une réponse à cet absentéisme compressible, en apportant d'autres bénéfices aux effets directs et indirects : valorisation du travail des opérationnels et protection du capital santé des travailleurs et de l'entreprise, fidélisation des compétences et attractivité à l'embauche, intégration des nouveaux arrivants facilitée, climat social favorisé, ...

L'objectif de l'AFTRAL est de vous donner les clés de la maîtrise de la démarche de prévention et de vous accompagner dans son pilotage via un suivi personnalisé et la possibilité de mise en œuvre de formations détaillées dans ce catalogue.

- les formations prévention (habilitation électrique, AIPR, sst, gestes et postures...)
- le conseil et l'expertise (plan de prévention, formation des dirigeants et des CSE, accompagnement au document unique...)

Pour déployer cette offre, nous nous appuyons sur 150 formateurs internes et 12 préventeurs experts.

Les années à venir seront plus que jamais dédiées aux enjeux de la prévention ce qui se traduit notamment par notre participation aux salons Preventica et par le déploiement de notre partenariat avec Klesia - Carcept Prévoyance (objectif : améliorer la santé des salariés du secteur transport logistique).



Sébastien Baccon
Directeur Grands Comptes
sebastien.baccon@aftral.com

Découvrez notre offre de formation dans ce catalogue et retrouvez-nous sur notre site internet où vous pourrez vous inscrire directement aux formations de votre choix :

<https://www.aftral.com/formations-prevention-risques>

SOMMAIRE

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

• Sauveteur secouriste du travail (initiale)	4
• Maintien-actualisation des compétences des SST (Sauveteur Secouriste du Travail)	4
• Sécurité en gestes et postures	5
• PRAP IBC (Industrie, Bâtiment et Commerce)	5
• Acteur Prévention Secours (APS)	5
• Acteur de ma santé	7
• Addictologie et hygiène de vie	7
• Habilitation électrique B0 H0 H0V - exécutant ou Chargé de chantier	8
• Habilitation électrique BE manœuvre BS	9
• Habilitation électrique H0 B1 B1V B2 B2V BR BC	9
• Prévention risques incendie	10
• Port du harnais de sécurité en environnement préalablement sécurisé	12
• AIPR	13

FORMATIONS PERFECTIONNEMENT ET CONSEILS

• Prévention des risques, l'approche complémentaire AFTRAL	14
• Le document unique	15
• Protocole de sécurité	15
• Prévention des risques dans le transport routier "Dirigeant d'Entreprise"	16
• Prévention des risques dans le transport routier "Animateur Prévention du transport Routier (APTR)"	17
• Référent sécurité : chargé de protection et de prévention des risques professionnels en entreprise	17
• Formation des membres du CSE	18
• Formation des membres de la CSSCT	19

L'utilisation du genre masculin permet d'alléger le texte mais ne peut être perçue pour de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dates et lieux : www.aftral.com/formations-prevention-risques

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Sauveteur secouriste du travail (initiale)

PS SC 12

Public :

- Tous personnels.

Objectif :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

Validation :

- Certificat de "Sauveteur Secouriste du Travail", valable 24 mois, délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable.

Programme :

- Le sauvetage secourisme du travail.
- Rechercher les dangers persistants pour protéger.
- De "protéger" à "prévenir".
- Examiner la victime et faire alerter.
- De "faire alerter" à "informer".
- Secourir.
- Situations inhérentes aux risques spécifiques.

Durée : 2 jours.

Sauveteur secouriste du travail (MAC)

PS SC 13

Public & pré-requis :

- Titulaire d'un Certificat de Formation de Sauveteur Secouriste du Travail.

Objectif :

- Maintenir ses compétences SST définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.

Validation :

- A l'issue de l'évaluation, la validité du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail du candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur est prolongée de 24 mois.

Programme :

- Évaluation à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.
- Révision des gestes d'urgence.
- Actualisation de la formation.

Durée : 1 jour.



Les Plus :

- Le conseil d'experts
- Une veille permanente
- Une pédagogie individualisée
- Des infrastructures adaptées à l'animation pédagogique et du matériel innovant.



Recyclage SST

Le recyclage SST est obligatoire et doit avoir lieu tous les 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.



FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Sécurité en gestes et postures (1/2 journée)

PS MG 03

Public :

- Toutes personnes appelées à soulever, déplacer, positionner des charges diverses à la main, soit en manutention libre, soit à un poste de travail.

Objectif :

- Exécuter des opérations de manutention manuelle en respectant la ou les bonne(s) technique(s) gestuelle(s).

Validation :

- Attestation de fin de formation.
- Attestation de présence.

Programme :

- Réaliser des manutentions manuelles en appliquant les principes de sécurité physique.

Durée : 0,5 jour.

Sécurité en gestes et postures (1 journée)

PS MG 04

Public :

- Toutes personnes appelées à soulever, déplacer, positionner des charges diverses à la main, soit en manutention libre, soit à un poste de travail.

Objectif :

- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie de l'effort pour diminuer les risques d'accidents dorsolombaires sur les lieux de travail.

Validation :

- Attestation de fin de formation.
- Attestation de présence.

Programme :

- Réaliser des manutentions manuelles en appliquant les principes de sécurité physique :

- La sécurité en gestes et postures (théorie)

- Application pratique
- Bilan, synthèse du stage.

Durée : 1 jour.

Prévention des risques liés à l'activité physique Acteur PRAP IBC (Industrie, Bâtiment et Commerce)

PS SE 10

Public :

- Salariés d'entreprise affectés à des postes de travail comportant des risques et/ou nuisances liés à l'activité physique.

Objectif :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différents atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Validation :

- Certificat d'acteur PRAP, valable 2 ans, en cas de réussite aux évaluations.

Programme :

- Objectifs et étapes de la formation
- Importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle, enjeux humains et professionnels pour l'entreprise
- Les différents acteurs de la prévention de l'entreprise.
- Les risques de son métier
- La place de l'activité physique dans la situation de travail
- Fonctionnement du corps humains et ses limites
- Accidents, maladies professionnelles, TMS
- Facteurs de risques
- Principe de base de l'analyse d'activité
- Analyse en sous-groupes de la situation de travail
- Recherche en groupe des pistes d'amélioration
- Finalisation du document final de référence.
- Présentation
- Synthèse et bilan de la formation.

Durée : 2 jours (possibilité de fractionnement).



Prévention des risques "Acteur Prévention Secours (APS)"

PR SE 11

Public :

- Toute personne souhaitant devenir acteur de prévention.

Objectif :

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels et développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Validation :

- Certificat APS **valable 24 mois** délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et a fait l'objet des deux évaluations certificatives favorables. Le titulaire du certificat APS est réputé détenir le certificat Secouriste Sauveteur du Travail (SST) et le certificat acteur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).
- Attestation de fin de formation remise au participant
- + Attestation de présence.

Programme :

Accueil, présentation de la formation

Etre acteur de la prévention des risques liés à son métier :

- Activité, rôle et missions de l'APS
- Identification des situations à risques
- Le fonctionnement du corps humain
- Analyse de situation de travail et identification des risques d'atteinte à la santé
- Proposition de pistes d'amélioration organisationnelles, humaines et matérielles
- Epreuve certificative des compétences Prévention

Adopter un comportement adapté en cas d'accident, d'incident ou de dysfonctionnement

- Le rôle de l'APS-SST dans l'organisation des secours
- La conduite à tenir en cas d'accident
- Epreuve certificative des compétences Secours

Bilan, synthèse du stage

Durée : 3 jours de formation de préférence non consécutifs (2+1).

Préservez votre santé et améliorez vos comportements au quotidien

Partenariat **CARCEPT Prévoyance - Klesia - AFTRAL** :
les salariés qui suivent les formations ci-contre prennent
le bon virage pour leur santé et alimentent leurs comptes
à points de solidarité.

2 modules de formations pris en charge à 100%
pour les adhérents **CARCEPT Prévoyance - Klesia**
(personnel non cadre)

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Acteur de ma santé



Public :

- Salarié souhaitant contribuer à préserver sa santé en comprenant les causes possibles de dommages.
- Le stagiaire doit avoir ouvert son compte personnel de prévoyance et disposer de ses identifiants le premier jour du stage..

Objectifs :

- Prévenir les risques liés aux activités physiques au cours des opérations professionnelles par la mise en œuvre des principes de sécurité et d'économie de l'effort physique
- Identifier les risques des différentes addictions (conséquences pénales, conséquences sociales, conséquences professionnelles) pour mieux les prévenir
- Adopter une hygiène de vie compatible avec l'exercice de son métier.

Programme :

- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Les addictions et leurs conséquences sur l'ensemble du personnel pendant les travaux
- Clés d'une bonne hygiène de vie adaptée à l'activité.

Validation :

- Attestation de fin de formation.
- Attestation de présence.
- Cette formation crédite le compte personnel de prévoyance à hauteur de 40 points.

Durée : 1 jour.

Addictologie et hygiène de vie



Public :

- Salarié souhaitant comprendre les principes d'une hygiène de vie en adéquation avec l'activité professionnelle.
- Le stagiaire doit avoir ouvert son compte personnel de prévoyance et disposer de ses identifiants le premier jour du stage..

Objectifs :

- Identifier les risques des différentes addictions (conséquences pénales, conséquences sociales, conséquences professionnelles) pour mieux les prévenir
- Adopter une hygiène de vie compatible avec l'exercice du métier.

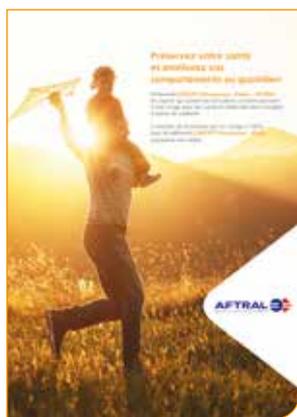
Programme :

- Addictions et conséquences sur l'ensemble du personnel pendant les opérations
- Clés d'une bonne hygiène de vie adaptée à l'activité

Validation :

- Attestation de fin de formation spécifiant le crédit de 20 points au compte personnel de prévoyance.
- Attestation de présence..

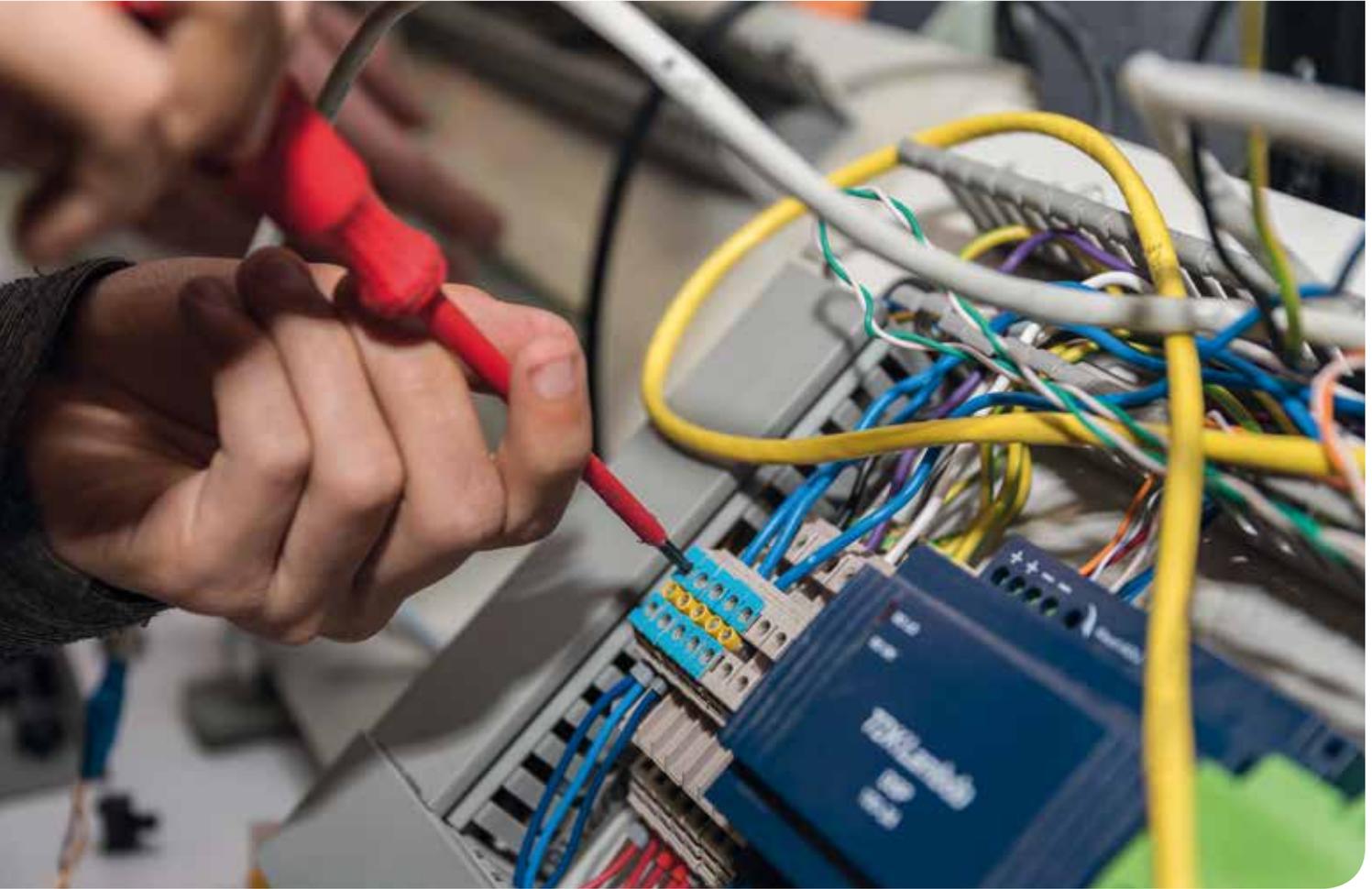
Durée : 0,5 jour.



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dates et lieux : www.aftral.com/formations-prevention-risques

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



Préparation habilitation électrique B0 H0 Exécutant / B0 H0 Chargé de chantier

PS WW 01

Public :

- Personnel devant assurer la direction de travaux d'ordre non électriques à proximité d'ouvrages et installations électriques ou à titre d'exécutant des opérations non électriques à proximité d'ouvrages et installations électriques.
- Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les participants doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité

Objectif :

- Acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant au titre d'habilitation visé conformément à la norme NF C 18-510.

Validation :

- A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif indiquant l'habilitation recommandée et un formulaire d'habilitation sont remis à chaque participant.
- Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NF C 18-510.

Programme :

- Évaluation des risques et habilitation électrique
- Habilitations et acteurs
- Grandeurs électriques
- Dangers de l'électricité, accidents et incidents
- Mesures de protection
- Limites, zones et opérations liées
- Procédures en cas d'accident et d'incendie
- Module spécifique B0-H0
- Applications pratiques

Durée : 1 jour.

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Préparation habilitation électrique H0 + BE Manœuvre + BS Chargé d'intervention élémentaire

PS WW 02

Public :

- Personnel devant assurer la direction de travaux d'ordre non électriques à proximité d'ouvrages et installations électriques H.T ou à titre d'exécutant des opérations non électriques à proximité d'ouvrages et installations électriques H.T.
- Personnel devant réaliser des interventions élémentaires sur des installations électriques en basse tension et des manœuvres d'exploitation ou des manœuvres d'urgence sur des installations électriques basse tension.
- Avoir une connaissance des lois fondamentales de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir. Les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

Objectif :

- Acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant aux titres d'habilitation visés conformément à la norme NF C 18-510.

Validation :

- A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif indiquant l'habilitation recommandée et un formulaire d'habilitation sont remis à chaque participant.
- Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NF C 18-510.

Programme :

- Évaluation des risques et habilitation électrique
- Habilitations et acteurs
- Grandeurs électriques
- Dangers de l'électricité, accidents et incidents
- Mesures de protection
- Limites, zones et opérations liées
- Équipements de protection
- Travaux hors tension (consignation)
- Opérations spécifiques
- Procédures en cas d'accident et d'incendie
- Module spécifique B0-H0
- Module spécifique BE manœuvre
- Module spécifique BS
- Applications pratiques

Durée : 1,5 jour.

Préparation habilitation électrique H0 + B1/B1V + B2/B2V + BR + BC

PS WW 03

Public :

- Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension, chargé d'intervention d'entretien et de dépannage, chargé de consignation en basse tension et amené à entrer dans des locaux ou à proximité d'installation Haute-Tension sans intervention sur la Haute-Tension.
- Avoir des compétences en électricité dans le domaine de la tension considéré, sur les ouvrages ou installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle (différencier les grandeurs électriques, identifier les dispositifs de protection, lire un schéma électrique).

Objectif :

- Acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant aux titres d'habilitation visés conformément à la norme NF C 18-510.

Validation :

- A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif indiquant l'habilitation recommandée et un formulaire d'habilitation sont remis à chaque participant.
- Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NF C 18-510.

Programme :

- Évaluation des risques et habilitation électrique
- Habilitations et acteurs
- Grandeurs électriques
- Dangers de l'électricité, accidents et incidents
- Mesures de protection
- Limites, zones et opérations liées
- Équipements de protection
- Travaux hors tension (consignation)
- Interventions
- Opérations spécifiques
- Procédures en cas d'accident et d'incendie
- Module spécifique H0
- Module spécifiques B1-B1V-B2-B2V
- Module spécifique BR
- Module spécifique BC
- Applications pratiques

Durée : 1,5 jour.



Paroles
de **Pros**

Olivier DECOOL

Préventeur

La prévention du risque d'incendie s'inscrit dans une démarche globale et s'articule autour de deux axes : la suppression des causes de déclenchement, et la réduction des conséquences humaines et matérielles.

Si la prévention va permettre de limiter voire supprimer les causes de déclenchement (remplacement des produits inflammables par des produits non inflammables, rangement des espaces de travail, ...), elle ne permet pas toujours d'empêcher un départ de feu dans un véhicule, un entrepôt, un atelier ou un bureau.

Afin de limiter les conséquences humaines et matérielles de l'incendie, la formation et l'entraînement du personnel sont primordiaux.

Comprendre le mécanisme d'un feu, connaître les alarmes et leur localisation, savoir choisir et manipuler un extincteur, connaître les procédures et le rôle de chacun en cas d'évacuation, ... vont vous permettre de sauver des vies ainsi que de préserver au maximum votre outil de travail et ainsi, préserver l'emploi.

Nos formations, adaptées à la problématique de l'entreprise et à l'effectif à former, propres

et écologiques grâce à l'utilisation de nos simulateurs, permettent à votre personnel d'être prêt à agir si cela s'avère nécessaire.

AFTRAL vous conseille et forme vos collaborateurs afin de mettre votre entreprise en conformité, notamment au regard des obligations découlant du Code du Travail : «Article R4227-28 du code du Travail : l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.»

Intervenir sur un départ de feu

PS FE 14

Public :

→ Ensemble du personnel.

Objectif :

→ Réaliser les manœuvres d'extinction sur un départ de feu avec les moyens adaptés.

Validation :

→ Attestation de formation.
→ Attestation de présence.

Programme :

→ Identification des différentes causes d'incendie
→ Identification des classes de feu et des moyens d'extinction
→ Extinction ou contention d'un début d'incendie : Mise en situation

Durée : 0,5 jour.



Les Plus :

→ Le conseil d'experts → Une veille permanente → Une pédagogie individualisée → Des simulateurs incendie
→ Des infrastructures adaptées à l'animation pédagogique et du matériel innovant → Le livret memento stagiaire.

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



Formation du personnel en charge de l'évacuation **PS FE 16**

Public :

- Personnel chargé de l'évacuation (Responsables d'étage, guides, serre-files).

Objectif :

- Donner l'alerte,
- Faire évacuer en sécurité le personnel de l'entreprise en cas de déclenchement d'alarme.

Validation :

- Attestation de formation.
- Attestation de présence.

Programme :

- Identification du rôle des guides files et des serre-files.
- Réaction au signal sonore d'alarme et organisation de l'évacuation
- Exercice d'évacuation.

Durée : 0,5 jour.

Équipier de 1^{ère} intervention **PS FE 17**

Public :

- Personnel désigné "Équipier de 1^{ère} intervention" par l'employeur.

Objectif :

- Identifier les classes de feu et les moyens d'extinction
- Éteindre ou contenir un début d'incendie
- Identifier le rôle et les missions de guide file et serre file
- Déclencher l'alarme et transmettre les informations aux services de secours adéquats.

Validation :

- Attestation de formation.
- Attestation de présence.

Programme :

- Identification des différentes causes d'incendie
- Identification des classes de feu et des moyens d'extinction
- Exercice d'extinction
- Identification du rôle des guides files et des serre-files et connaissance des consignes et procédures
- Déclenchement de l'alarme et transmission d'informations aux services de secours adéquats
- Mise en situation

Durée : 0,5 jour.

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dates et lieux : www.aftral.com/formations-prevention-risques

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Port du harnais de sécurité en environnement préalablement sécurisé

PS TH 01

Public & pré-requis :

→ Toute personne amenée à utiliser un harnais de sécurité sur des sites ou matériels équipés de points d'ancrage (échafaudage, PEMP, ligne de vie, etc.) répondant aux normes en vigueur → Vérification de l'aptitude médicale du salarié (travaux en hauteur) par la médecine du travail → Capacité à comprendre le français.

Objectif :

→ S'équiper d'un harnais de sécurité (choix, contrôle, réglage) → S'accrocher sur un point d'ancrage existant pour travailler sans gêne et en sécurité.
→ Porter secours en cas de chute (techniques de dé-suspension).

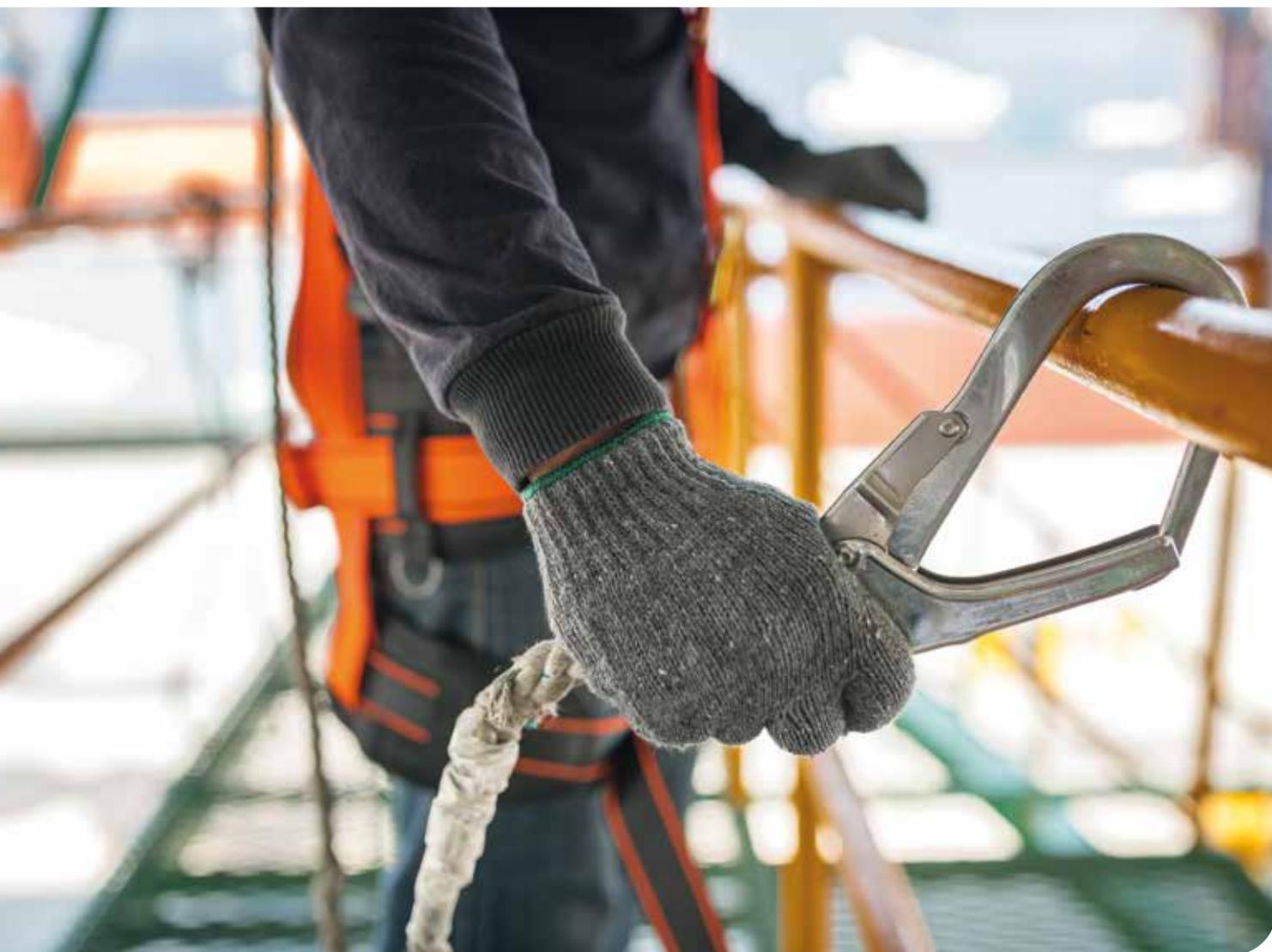
Validation :

→ Attestation de fin de formation si réussite aux épreuves.

Programme :

→ Travaux en hauteur → Réglementation en vigueur et Recommandations → Principes Généraux de prévention → Points d'ancrage et conformité → Equipements et matériel de l'opérateur → Principe d'utilisation → Conduite à tenir en cas chute → Evaluation théorique → Exercices pratiques et évaluation.

Durée : 1 jour.



FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Préparation à l'examen autorisation d'intervention à proximité des réseaux et passage de l'examen - AIPR - Opérateur

PS PR 07

Public :

- Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant que conducteur d'engin, soit tout opérateur dans le cadre de travaux urgents.
- Savoir lire le français (passage de l'examen final sous format QCM).

Objectif :

- Identifier la réglementation et les acteurs de la réforme anti-endommagement.
- Identifier les spécificités des réseaux aéro-souterrains dans le cadre de son activité d'opérateur.
- Se préparer et passer l'examen AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Validation :

- Attestation de compétences "AIPR" (valable 5 ans) ou attestation d'échec.
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

Programme :

- La réglementation et les acteurs de la réforme anti endommagement
- Identification des situations à risques
- Appliquer les procédures concernant l'ensemble du personnel pendant les travaux
- Préparation et passage du QCM

Durée : 3 jours de formation de préférence non consécutifs (2+1).

Formule e-learning : PS WW22

Durée : 6 heures. Connexion illimitée avec un minimum de 6 heures à effectuer sur un maximum de 30 jours de droits ouverts.

Préparation à l'examen autorisation d'intervention à proximité des réseaux et passage de l'examen - AIPR - Encadrant

PS PR 12

Public :

- Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux)
- Savoir lire le français (passage de l'examen final sous format QCM).

Objectif :

- Identifier la réglementation et les acteurs de la réforme anti-endommagement.
- Identifier les spécificités des réseaux aéro-souterrains dans le cadre de son activité.
- Se préparer et passer l'examen AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Validation :

- Attestation de compétences "AIPR" (valable 5 ans) ou attestation d'échec.
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

Programme :

- Réglementation et acteurs de la réforme anti endommagement.
- Identification de l'environnement d'un chantier.
- Application des procédures concernant l'ensemble du personnel pendant les travaux.
- Préparation et passage du QCM.

Durée : 1 jour.

Formule e-learning : PS WW21

Durée : 6 heures. Connexion illimitée avec un minimum de 6 heures à effectuer sur un maximum de 30 jours de droits ouverts.

Préparation et passage examen - AIPR - Concepteur

PS PR 13

Public :

- Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.
- Savoir lire le français (passage de l'examen final sous format QCM).

Objectif :

- Identifier la réglementation et les acteurs de la réforme anti-endommagement.
- Identifier les spécificités des réseaux aéro-souterrains dans le cadre de son activité d'opérateur.
- Se préparer et passer l'examen AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Validation :

- Attestation de compétences "AIPR" (valable 5 ans) ou attestation d'échec.
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

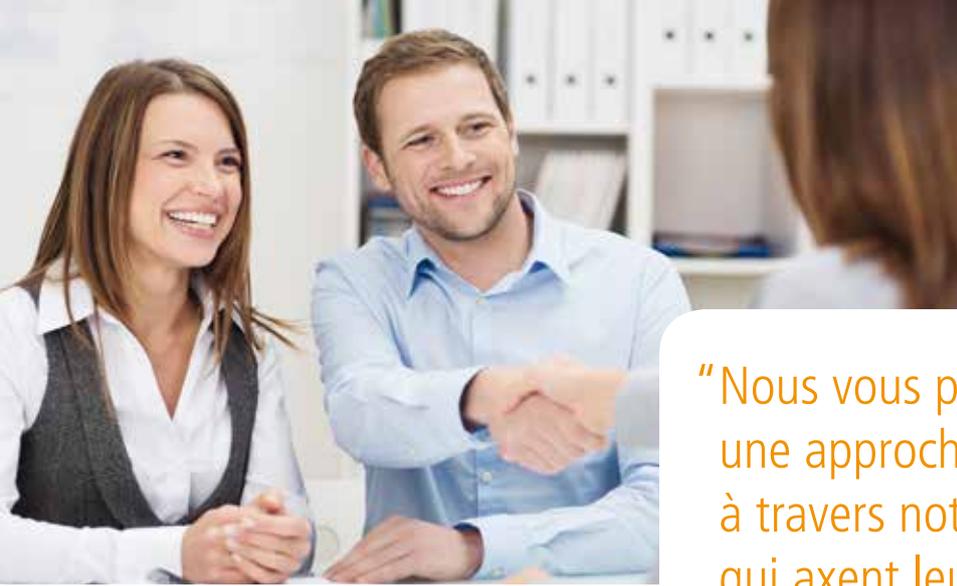
Programme :

- Réglementation et les acteurs de la réforme anti endommagement.
- Identification de l'environnement d'un chantier.
- Application des procédures concernant l'ensemble du personnel pendant les travaux.
- Préparation et passage du QCM.

Durée : 1 jour.

Formule e-learning : PS WW20

Durée : 6 heures. Connexion illimitée avec un minimum de 6 heures à effectuer sur un maximum de 30 jours de droits ouverts.



Audit et diagnostic

des **pratiques métiers** réelles pour déterminer un programme de maîtrise du niveau de risque et proposer des actions de prévention adaptées.

“Nous vous proposons une approche complémentaire, à travers notre réseau de préventeurs qui axent leurs prestations sur le conseil et l’expertise adaptés à votre secteur d’activité, au regard de vos univers de productions.”

Actions de formations à la carte

Ingénierie pédagogique sur les risques spécifiques (Bien Être au travail, Troubles Musculo Squelettiques, Risques Psycho-Sociaux, ...). Exemple de thématiques pouvant être abordées :

- Accompagnement document unique,
- Gestion des risques avec les sociétés extérieures (protocole de sécurité et plan de prévention),
- Sensibilisation des Comités de Direction et de l’encadrement de proximité à l’approche prévention,
- Hygiène de vie et prévention des addictions, ...

Enjeux de la prévention : intérêt, motivation et avantage pour les dirigeants.

- Diminution de l’absentéisme / présentéisme
- Amélioration de la productivité
- Augmentation de la qualité et de la satisfaction client...
Gestion d’une population vieillissante
- Amélioration du dialogue social
- Gestion des secondes carrières, inaptitude
- Attractivité de l’entreprise et des métiers proposés
- Baisse du taux de cotisation d’AT/MP* (taux mixte ou individuel)

* À titre d’exemple : pour une masse salariale de 4 000 000 €, empêcher l’apparition d’un accident de travail avec incapacité permanente de 12% (choc au bassin entre un piéton et un chariot) permet d’économiser 20 000 € par an.



Le document unique

PC SE 08

Public :

- Chefs d'entreprise, chefs d'établissement, DRH, responsables sécurité, responsables assurant, par délégation, l'évaluation des risques.

Objectif :

- Identifier le contenu et les enjeux du décret 2001-1016 et de sa circulaire d'application n°6 DRT du 18/04/2002.
- Élaborer le document unique.

Validation :

- Attestation de fin de formation.

Programme :

- Objectifs et déroulement de la formation.

Pourquoi le document unique ?

- Statistiques des accidents du travail en France.
- Origine du décret et sa circulaire d'application.

La circulaire d'application n° 6 DRT du 18/04/2002 :

- Démarche globale de l'analyse des risques.
- Forme et contenu du document unique.

Méthode d'évaluation des risques professionnels :

- Définir les unités de travail.
- Inventorier les risques et les dangers.
- Hiérarchiser les risques.
- Transcription des éléments dans le document unique.
- Proposition d'un modèle.
- Du document unique au plan de prévention.

Bilan, synthèse de la formation.

Durée : 1 jour.

Protocole de Sécurité

AP SE 01

Public :

- Dirigeants de PME-PMI, Entrepreneurs de transport, Directeurs logistiques, Ingénieurs sécurité, Cadres, Agents de maîtrise exerçant leurs activités dans les entreprises industrielles et commerciales et toute entreprise du secteur routier de marchandises.

Objectif :

- Informer les chargeurs et les transporteurs des nouvelles obligations réglementaires et les préparer à élaborer leurs propres protocoles

Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

Programme :

- Présentation du texte de l'arrêté du 26 avril 1996
- Le champ d'application de cet arrêté
- Du texte à sa mise en œuvre concrète
- Responsabilité et sanctions légales
- Synthèse et conclusion

Durée : 1 jour + ½ journée d'accompagnement du dirigeant.



Laurent MITERNIQUE

Formateur Consultant Prévention Sécurité

Le dispositif prévention "Transport et logistique" est l'articulation de 3 formations : Dirigeant (p.16), Animateur Prévention et Salariés - Agents de Prévention et Sécurité (p.17) - permettant à l'entreprise qui le souhaite d'œuvrer efficacement dans la prévention des risques.

Ce dispositif s'adresse tout particulièrement à des entreprises qui ont identifié un ou plusieurs enjeux majeurs à améliorer les conditions de travail comme par exemple : Fidéliser du personnel, être plus attractif en recrutement, améliorer le climat social, diminuer l'absentéisme, réduire les accidents du travail et maladies professionnelles, gérer une population âgée, réduire les TMS* et se mettre en conformité avec la démarche TMS PRO.

Pour ce faire, il est nécessaire de monter en compétence :

- La direction de l'entreprise sur le pilotage d'une démarche de prévention des risques,
- Un ou plusieurs relais interne pour animer régulièrement le ou les projets de prévention. Il s'agit de la partie opérationnelle de la démarche,

* Troubles Musculo Squelettiques

- Les salariés pour identifier les situations dangereuses prioritaires et proposer des pistes d'amélioration. La montée en compétence de ces 3 acteurs dans l'entreprise permet d'optimiser la productivité en facilitant la communication et le lien avec l'ensemble des équipes. Cette montée en compétence interne n'exclut pas cependant le recours et l'accompagnement ponctuel, souvent complémentaire, par un formateur-consultant AFTRAL lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le retour sur investissement à court terme, généralement aux alentours d'un an, se fera ressentir principalement sur le climat social, la diminution des coûts indirects, la meilleure maîtrise de la responsabilité pénale et juridique, l'implication et la motivation des salariés.

A plus long terme, 3 ans, sur la diminution des cotisations de sécurité sociale. Si les investissements sont réalisés judicieusement, le retour à 1,5 ans peut atteindre 2,2 euros pour 1 euro investis (source rapport EUROGIP - février 2017).

Prévention des risques dans le transport routier "Dirigeant d'entreprise"

PC SE 09

Public :

- Dirigeant d'entreprise ou personne désignée par l'employeur. Etre engagé sur le projet de prévention de son entreprise et envisager d'envoyer une personne ou deux en formation d'Animateur Prévention du Transport routier (APTR).

Objectif :

- Initier et développer un projet de prévention des risques professionnels dans son entreprise.
- Manager la santé et Sécurité au Travail de son entreprise.

Validation :

- Une attestation de formation de validation des acquis est remise aux participants qui ont participé à la totalité de la formation et satisfait aux épreuves d'évaluations.

Programme :

- Les différents enjeux de la prévention des risques professionnels pour son entreprise
- Les fondamentaux de la démarche de prévention et leurs intégrations dans la gestion des activités de l'entreprise
- La responsabilité du chef d'entreprise au regard des risques professionnels.
- Le pilotage du projet de prévention.
- Evaluation des acquis, synthèse du stage.

Inter-session :

- Accompagnement du dirigeant par le formateur.

Durée : 1 jour + ½ journée d'accompagnement du dirigeant.

Prévention des risques dans le transport routier "Animateur Prévention du Transport Routier (APTR)"

PA SE 05

Public :

- Avoir validé ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels au travers une évaluation du réseau prévention (base en prévention). Avoir des compétences en Santé et Sécurité au Travail ainsi que des capacités d'animation.
- Personne désignée par l'employeur pour animer le projet prévention.

Objectif :

- Animer le projet de prévention de l'entreprise.
- Conseiller et accompagner la Direction de l'entreprise dans sa démarche de prévention des risques professionnels.

Validation :

- Certificat "APTR" valable 36 mois délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et a fait l'objet de deux évaluations certificatives favorables.
- Attestation de fin de formation remise au participant + Attestation de présence

Programme :

Organiser et animer en lien avec la Direction la démarche de prévention des risques professionnels de son entreprise - Les enjeux de la prévention des risques professionnels

- Le diagnostic en Santé et Sécurité au Travail
 - Le projet de prévention des risques professionnels
 - La mobilisation des différents acteurs (internes et externes)
 - Les leviers de mobilisation
 - L'organisation et l'animation des réunions d'information ou de sensibilisation
- Analyser les risques professionnels d'une situation de travail, dans le but de proposer des pistes d'amélioration - L'analyse d'une situation de travail à risque**
- Les différentes pistes d'amélioration
 - La démarche de prévention adaptée à l'ensemble des risques du métier : Troubles Musculo-Squelettiques, risques Psycho-Sociaux, risque routier
 - Le plan d'action d'amélioration des conditions de travail.

Inter-session :

- Travaux d'application en entreprise : (14 h mini dont 3 h 30 d'accompagnement par le formateur)

Epreuves certificatives

- Restitution du travail d'intersession sur les Risques Psycho-Sociaux
- Analyse des différents projets de prévention
- Bilan, synthèse du stage

Durée : 6 jours + 0,5 j d'accompagnement par le formateur.

Référent sécurité : chargé de protection et de prévention des risques professionnels en entreprise

PS SC 16

Public :

- Personne désignée par l'employeur en application de l'article L4644-1 du Code du travail (entré en vigueur le 1er juillet 2012) pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Objectif :

- Identifier les obligations réglementaires de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail.
- Participer à la mise en œuvre des méthodes et outils permettant d'analyser et de maîtriser les risques professionnels.

Validation :

- Attestation de fin de formation.

Programme :

Contexte réglementaire de la santé et de la sécurité au travail :

- Cadre réglementaire et normatif de la santé et de la sécurité au travail.
- Principales obligations liées à l'organisation du travail.

Fondamentaux de la prévention :

- Danger et risques.
- Accidents du Travail, Maladies professionnelles.
- Prévention et protection.
- Enjeux humains et financiers.
- Acteurs et sources d'information en santé et sécurité au travail.

Méthodes et outils :

- Introduction à la démarche d'évaluation des risques professionnels.
- Initiation à l'analyse d'une situation de travail.
- Méthodologie de l'arbre des causes.

Bilan et synthèse de la formation.

Durée : 1 jour.



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Dates et lieux : www.aftral.com/formations-prevention-risques

FORMATIONS PERFECTIONNEMENT ET CONSEILS

Formation des membres du CSE (établissements de moins de 300 salariés)

PS SC 20

Public :

- Membres de la délégation du personnel du Comité Social et Économique lors de leur premier mandat.

Objectif :

- Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État.

Article L.2315-18 Code du travail

- La formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique mentionnée a pour objet :

1° De développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;

2° De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Article R2315-9 Code du travail

Validation :

- Attestation de formation remise au participant.
- Attestation de présence..

Programme :

- Identification des rôle, mission et fonctionnement du CSE dans le cadre de ses missions en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail
- Identification des obligations réglementaires de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail
- Acquisition des fondamentaux de la prévention des risques professionnels.
- Mise en œuvre des méthodes et outils d'analyse et de prévention
- Information et communication efficace du CSE

Durée : 3 jours.

Formation des membres du CSE - Renouvellement (établissements de moins de 300 salariés)

PS SC 21

Public :

- Membres de la délégation du personnel du Comité Social et Économique ayant déjà exercé leur mandat pendant 4 ans.

Objectif :

- Le renouvellement de la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique fait l'objet de stages distincts de celui organisé en application de l'article R. 2315-9. Ce renouvellement a pour objet de permettre au membre de la délégation du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner.

Article R. 2315-11 du code du travail

Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence..

Programme :

- Retour d'expérience et attentes des membres de CSE
- Rappel du rôle, des missions et du fonctionnement du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- Exercice du droit à l'information et à la consultation du CSE
- Mise en place et réalisation des visites du CSE
- Réalisation de l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Prévention des risques au quotidien.

Durée : 3 jours.

FORMATIONS PERFECTIONNEMENT ET CONSEILS

Formation des membres de la CSSCT (établissements de plus de 300 salariés)

PS SC 18

Public :

- Membres de la délégation du personnel du Comité Social et Économique lors de leur premier mandat.

Objectif :

- Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État.

Article L.2315-18 Code du travail

- La formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique mentionnée a pour objet :

- 1° De développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- 2° De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Article R2315-9 Code du travail

Validation :

- Attestation de formation remise au participant.
- Attestation de présence..

Programme :

- Identification des rôle, mission et fonctionnement de la CSSCT dans le cadre de ses missions en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail
- Identification des obligations réglementaires de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail
- Acquisition des fondamentaux de la prévention des risques professionnels.
- Mise en œuvre des méthodes et outils d'analyse et de prévention
- Information et communication efficace du CSE

Durée : 5 jours.

Formation des membres de la CSSCT - Renouvellement (établissements de plus de 300 salariés)

PS SC 19

Public :

- Membres de la délégation du personnel du Comité Social et Économique ayant déjà exercé leur mandat pendant 4 ans.

Objectif :

- Le renouvellement de la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique fait l'objet de stages distincts de celui organisé en application de l'article R. 2315-9. Ce renouvellement a pour objet de permettre au membre de la délégation du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner.

Article R. 2315-11 du code du travail

Validation :

- Attestation de formation remise au participant.
- Attestation de présence..

Programme :

- Retour d'expérience et attentes des membres de la CSSCT
- Rappel du rôle, des missions et du fonctionnement de la CSSCT
- Exercice du droit à l'information et à la consultation de la CSSCT
- Mise en place et réalisation des visites de la CSSCT
- Réalisation de l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Prévention des risques au quotidien.

Durée : 5 jours.



AFTRAL AU CŒUR DES RÉGIONS



La Réunion

Saint-Paul

Mayotte

Koungou

Guadeloupe

Pointe à Pitre

Guyane

Cayenne

Martinique

Fort de France

www.aftral.com/formations-prevention-risques

Des formations pour aller loin

aftral.com



0 809 908 908

Service gratuit
+ prix appel

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique